

Ecole communale d'Yvoir

Commune d'Yvoir



Chers parents, Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue pour cette nouvelle année scolaire. Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez en choisissant notre école pour votre ou vos enfants.

Tels nos 5 doigts de la main, gardons en tête les cinq mots magiques indispensables dans toute relation humaine et derrière lesquels se cachent quelques-unes de nos valeurs fondamentales :

- * « **Bonjour** » nous invite à accueillir l'Autre dans ses différences et ses ressemblances.
- * « **Merci** » nous rappelle la politesse et le respect à avoir vis-à-vis de chacun.
- * « **Pardon** » nous incite à nous remettre en question, à prendre du recul, à se mettre à la place de l'Autre.
- * « **S'il te plait** » appelle la solidarité envers nos pairs, l'entraide, la collaboration, le travail d'équipe.
- * « **Je t'aime** » nous pousse à reconnaître l'Autre tel qu'il est, à sa juste valeur.

N'attendez pas de dire ces mots à vos enfants, et de les inviter à les utiliser afin que les Valeurs qu'ils recèlent les rendent capables de vivre avec les autres et d'entrer en relation avec tous.

Chaque enseignant vous invitera à une réunion de rentrée qui aura lieu dans le courant de septembre. Nous espérons que vous répondrez nombreux à cette invitation.

Recevez, Chers Parents, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour l'équipe éducative
La directrice
Natacha Rothelin



Numéros de téléphone



Ecole/Direction
082/61 12 26

Surveillantes

BOTRON Marie-Christine
(matin, midi, soir)

MEDA Claude (matin, midi, soir)

Colin Stéphanie (midi)

Bourguignon Awatif (matin, midi)

Adresse de l'école

Place du Monument 10
5530 Yvoir

Adresse e-mail

ecomyvoir@gmail.com

Site internet

www.ecolecommunaleyvoir.com

Page facebook

Ecole communale Yvoir

Horaires des cours

8h30 – 12h10

13h20 – 15h00/15h20

**Les enseignants sont présents
un quart d'heure avant le
début des cours et dix minutes
après.**

Garderie

7h00 – 8h15

1€/participation/enfant
(gratuit à partir du 3^e enfant)

15h40 – 18h00

1€/participation/enfant
(gratuit à partir du 3^e enfant)

Dès 17h00, supplément de 0,50€ par
½ h entamée demandé pour chaque
enfant.

(gratuit à partir du 3^e enfant)

**Au-delà de 18h00 : pénalité de 5€ par
enfant**

Horaire de la journée

Accueil des enfants dans la cour: 8h15

Début des cours: 8h30

Récréation des primaires 10h10 – 10h30

Récréation des maternelles 10h30 – 10h50

Temps de midi: 12h10 – 13h20

Fin des cours à 15h

Récréation assurée jusque 15h20 (possibilité de reprendre les enfants dès 15h)



**Enseignants de l'école
MATERNELLES**

Accueil et M1

Mme Séverine DELIEUX, Genevière LEFEVRE et la puéricultrice
Mme Caroline MICHEL



M2

Mme Sophie HASTIR

M3

Mme Maude PATINET +
Mme Marie-Odile ALBERT

PRIMAIRES

P1 :

Mme Nathalie DONEUX

P2 :

Mme Sandrine BADOR

P3 :

Mr Alain CLAES

P4 :

Mme Marie-Laurence HENRY et le
jeudi Mme Alice DAWAGNE

P5 :

Mme Stéphanie BOUILLE

P6 :

Mme Anne MATISSE et le vendredi Mme Alice DAWAGNE

DASPA

Mme Céline COLLIN, Mme Manon RENARDY et M. Firmin FOCAN



Année scolaire 2023-2024

Rentrée scolaire	Lundi 28 août 2023
Fête de la Communauté française	Mercredi 27 septembre 2023
Vacances d'automne	Du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 3 novembre 2023
Vacances d'hiver	Du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024
Mardi gras	13 février 2024
Vacances de détente	Du lundi 26 février 2024 au vendredi 8 mars 2024
Lundi de Pâques	1er avril 2024
Vacances de printemps	Du lundi 29 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024
Lundi de Pentecôte	29 mai 2024
Début des vacances	Samedi 6 juillet 2024

Pour les primaires

Mon emploi du temps



Horaire de gym				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				P1
P3			P4	P1
P3			P4	P5
P2				P5
P2				DASPA
				DASPA

Responsable : Mme ROSENTHAL Vanessa

Horaire de natation : chaque jeudi (13h00-14h45)

Les dates seront communiquées via le journal de classe. 10 séances/classe

☞ Participation financière forfaitaire de 25€ à l'administration communale



Horaire d'options philosophiques, cours d'éducation à la philosophie et citoyenneté

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		Religion – Morale- CP dispense :		Philo-cit.
		P1/2/3		P6
		P4/5/6		P4
				P3
				P2
				P1
				P5

Responsables : **Morale** : De Jonghe Carole

Religion catholique: Mme BORGUET Florence

Religion islamique : Mr CHADLI Fodel

CPC dispense : Mme GOBLET Manon

CPC : Mme GOBLET Manon

Horaire de néerlandais				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	P5 P5 P6 P6			
P4 P4				P3 P3

Néerlandais : Mme DIEUDONNE Ludivine

Pour les maternelles

Cours de psychomotricité :

- Pour les M2 : **le mardi**
- Pour les Accueils, M1 et M3 : **le mercredi**

Responsable : Mme MOLITOR Séverine

Classes « école du dehors » :

- Pour les M1 : le mardi matin
- Pour les M2 : le mardi après-midi
- Pour les M3 : le vendredi après-midi

Rappel concernant l'obligation scolaire :

L'obligation scolaire concernera tous les élèves âgés de minimum 5 ans au plus tard le 31 décembre 2023.

Suite à l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire à 5 ans, la prise des présences des élèves de 3^e maternelle s'effectue désormais à la **première demi-heure** de chaque demi-journée de cours.

Pour rappel, les élèves de 3^e maternelle étant désormais soumis à l'obligation scolaire, les mêmes procédures de signalement que dans l'enseignement primaire doivent être appliquées aux élèves de 3^e maternelle.

Toute absence doit être justifiée par :

- ***un appel téléphonique***
- ***un mot d'absence complété au retour de l'enfant (doc. donné en début d'année à multiplier)***
- ***un certificat médical si l'absence dépasse 3 jours d'école consécutifs***

Comment s'informer ?

L'école a mis en place différents outils d'information :

- Le site internet de l'école :

www.ecolecommunalevoir.be

- Un journal de classe (primaire),

- une farde de communication (maternelle) toujours dans le cartable.

- Un affichage aux valves, près de la grille de l'école.

- Chaque activité extérieure sera annoncée par un courrier.

- Si vous désirez rencontrer un·e enseignant, veuillez prendre RDV avec elle/lui via le journal de classe ou la farde de communication.

- Des réunions de parents pour les enfants du maternel et du primaire

En primaire :

Bulletin n°1 et réunion des parents : jeudi 30 novembre 2023

Bulletin n°2 et réunion de parents : jeudi 28 mars 2024

Bulletin n°3 : mercredi 03 juillet 2024

En maternelle :

Réunions de parents : les jeudis 30 novembre 2023 et 28 mars 2024

Comment réserver des repas chauds ?



Les menus du mois, les inscriptions et les paiements se feront directement via la plate-forme. De plus amples informations vous ont été envoyées par mail.

N'oubliez pas d'étiqueter les boîtes à tartines et les gourdes de votre / vos enfant(s).

Des habitudes alimentaires saines...

La gourde contenant de l'eau est fortement préconisée.

A l'école, nous utiliserons l'eau du robinet pour le remplissage.

Le mardi et le vendredi sont des journées fruits et légumes.

Aucune autre collation ne sera acceptée.

- **Interdiction de boissons sucrées chips, sucettes, chewing-gum à l'école. Dans la mesure du possible, collation sans déchet.**

Que faire en cas de retard ?

Les enfants doivent arriver à l'heure car chaque retard perturbe la classe !

En cas de retard, un enfant n'est sous la responsabilité de l'école qu'à partir du moment où il est pris en charge par un enseignant.

Si votre enfant commence par le cours de gymnastique (attention, les affaires de gymnastique sont au porte-manteau) ou de psychomotricité, veuillez le déposer à la salle du Maka.



Que faire en cas de conflit enfantin ?

Aucun adulte n'est autorisé à pénétrer dans l'école pour s'adresser directement à un enfant. (intrusion)

Seuls les enseignants sont autorisés à régler un conflit enfantin.

N'hésitez pas à nous signaler les problèmes, à demander des informations aux enseignants, réglons les difficultés ensemble...



Où déposer et reprendre mon enfant ?

Pour les primaires

Afin de faciliter l'accueil et le départ des enfants, nous vous demandons d'attendre à l'extérieur du bâtiment, devant la grille... Votre enfant vous rejoindra dès le feu vert des institutrices.

Pour les maternelles

L'accueil et les rangs se feront dans la cour de l'école.
En effet, pour une meilleure organisation des activités au sein des classes maternelles et pour que celles-ci puissent commencer à l'heure, nous vous demandons de ne plus rentrer dans l'enceinte de l'école et de déposer simplement votre enfant dans la cour auprès des autres enfants.
Nous aimerions également que l'heure de rentrée (!!! 8h30) soit respectée afin de ne pas perturber la classe.

A quel moment puis-je téléphoner ou rencontrer la direction ?

Tous les jours à partir de 8h00



Que faire en cas d'absence ?

Toute absence doit être justifiée par :

- un appel téléphonique (**pour tous**)
082/61 12 26
- le formulaire d'absence complété au retour de l'enfant (**pour le primaire et les M3**)
- un certificat médical si l'absence dépasse 2 jours d'école consécutifs (**pour le primaire et les M3**)



Maladie de l'enfant

Un enfant malade ne peut être présent à l'école.

Un enfant qui est apte à sortir pour se rendre à l'école est capable de sortir en récréation.

Lorsque votre enfant est absent pour cause de maladie contagieuse, vous devez informer le titulaire et la direction des symptômes de l'affection.



ASSURANCE

Les enfants sont couverts par l'assurance de l'école, pendant les heures de cours bien sûr, 15 minutes avant le début et 10 minutes après la fin des cours.

L'assurance court également pendant les heures de garderie pour les enfants qui y sont inscrits.

Les élèves sont assurés, complémentirement à l'intervention de leur assurance maladie personnelle, contre les risques en responsabilité civile et contre les accidents corporels qui surviendraient dans le cadre scolaire.

Quelques dates à retenir concernant nos activités annuelles :



- * Souper d'école : **10/02/2024**
- * Fête de l'école : **02/07/2024**
- * Marche parrainée : **02/04/2024**

Journée pédagogique
(garderie sur inscription) :
Mardi 21 novembre 2023

